



## Règlement financier 2026-2027

Les lourdes charges qui pèsent sur notre école exigent une gestion rigoureuse de notre trésorerie. Nous vous remercions donc par avance pour votre diligence et votre vigilance dans le paiement des scolarités, et de nous faire remonter toute éventuelle difficulté. Notre école ne reçoit aucune aide de l'Etat, ni de la mairie... et assume l'ensemble de ses charges. La scolarité payée par les familles couvre seulement 42% de la charge réelle. Au-delà du règlement financier, les familles sont sollicitées pendant l'année pour les initiatives de soutien à l'école (travaux, bénévolat, marché de Noël, vente de gâteaux...) qui assurent le lien amical et la cohésion autour du projet éducatif et permettent de compléter nos ressources ou limiter nos dépenses.

### *Frais de dossier :*

60€ par famille, à régler par chèque à l'ordre de l'ARIL lors du dépôt de dossier d'inscription.

- Ce paiement ne vient pas en déduction des frais de scolarité.
- Le chèque est à joindre au dossier de demande d'inscription
- Ce chèque est encaissé au moment où votre dossier est accepté.

### *Frais de scolarité :*

- Premier enfant : 220 € par mois (scolarité 10 mois par an : 2 200 € à l'année),
- Deuxième enfant : 210 € par mois (2 100 € à l'année),
- Troisième enfant : 200 € par mois (soit 2 000 € par an),
- - 10 € par enfant supplémentaire

### *Conditions de paiement :*

- Paiement d'un mois d'avance sur frais de scolarité avant le 30 juin 2026 : ce système d'avance rémunère le dernier mois de votre enfant dans l'école.
- Paiement mensualisé, payable en début de mois à compter du 1er septembre 2025.
- A confirmation de l'inscription, vous recevrez une facture annuelle avec un échéancier.

### *Bénévolat*

84€/mois pour ceux qui ne peuvent pas participer aux surveillances de récréation (12h40-13h30), ni au petit ménage du soir (15 min).

### *Périscolaire (17h-18h)*

40 € par mois pour 4 soirs/semaine

10 € par mois pour 1 soir/semaine

30 € par mois pour 3 soirs/semaine

20 € par mois pour 2 soirs/semaine

Séance exceptionnelle : 4 €

Pour toute question liée au financement de la scolarité de votre enfant,  
vous pouvez joindre notre trésorier : [tresorier@saint-enfant-jesus.fr](mailto:tresorier@saint-enfant-jesus.fr)  
Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter la directrice :  
[direction@saint-enfant-jesus.fr](mailto:direction@saint-enfant-jesus.fr) ou **06.28.54.61.32**